

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 20 juin 2000 à 19 h 30, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Claude Béland	Monsieur Réjean Langlois
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Steve Martin
Madame Carole Boisclair	Madame Nicole Périgny
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame France Désaulniers	Madame Diane Samson
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Yves Tousignant
Madame Johanne H.-Brousseau	

AINSI QUE madame Louise Piché et monsieur Réal Julien, commissaires représentants du comité de parents.

Monsieur Réjean Gélinas est arrivé à 19 h 45. Mesdames Marie-Josée Bergeron et Louise Piché, de même que monsieur Claude Béland ont quitté à 22 h 00.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence d'une quinzaine de personnes est constatée.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 496 0600 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0600-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.3 Conseils d'établissement – Suivi au plan d'action au niveau des cas lourds et rencontres bisannuelles.
- 11.1 Offre de financement Publi-Desjardins.
- 11.2 Proposition du comité de parents.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 497 0600 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 30 mai 2000 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Mario Champagne PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0600-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, le président du comité de parents monsieur Christian Beaumier fait lecture d'un texte portant sur le bilan de l'année scolaire 1999-2000 fait par le comité de parents. À cette occasion, monsieur Beaumier remercie le président, la direction générale et les directions de services pour leur collaboration. De même, il est notamment souligné l'importance du travail en partenariat où l'ensemble des intervenants puisse y trouver leur place, et ce, sur une base de respect mutuel et d'ouverture au dialogue.

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas est arrivé pendant la présentation de monsieur Beaumier soit à 19 h 45.

Monsieur Raymond Allaire, citoyen d'Hérouxville, prend ensuite la parole. Monsieur Allaire exprime alors sa déception et son insatisfaction sur le déroulement de l'année scolaire à l'école Plein-Soleil en ce qui a trait à la relation vécue entre la direction adjointe d'école et les parents. Monsieur Allaire énumère alors les éléments d'insatisfaction et rappelle l'implication des parents au fil des ans. Monsieur Allaire rend également hommage à madame Lise St-Arnaud pour son implication et sa détermination. Monsieur Allaire complète son allocution en souhaitant qu'une plus grande ouverture soit présente à l'égard des parents et qu'une place leur soit faite.

Président

En étant ensuite aux sujets relatifs à la direction générale, présentation est faite par monsieur Jean Lavoie d'un rapport du comité de travail concernant la publicité dans les établissements. S'ensuivent alors des échanges au cours desquels il est notamment suggéré la possibilité que la participation des commanditaires se traduise par la commande de messages publicitaires à caractère éducatif. Il est procédé au dépôt du rapport.

Dépôt du rapport
du comité de
travail sur la
publicité dans les
établissements

RÉSOLUTION 498 0600 : Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE
que soit déposé le rapport du comité de travail
concernant la publicité dans les établissements décrit au document 0600-03.

Adopté unanimement

Poursuivant, les membres du conseil des commissaires autorisent la conclusion d'une entente avec le Festival Western de Saint-Tite. Une résolution est adoptée en ce sens.

Entente école La
Providence de
Saint-Tite et le
Festival Western
pour location
partie du terrain de
stationnement

RÉSOLUTION 499 0600 : CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de
l'école La Providence de Saint-Tite désire conclure une
entente avec le Festival Western de Saint-Tite pour la location d'une partie de terrain du
stationnement de l'école;

CONSIDÉRANT que ce terrain sera loué pour les fins
exclusives du Village des Enfants, et ce, pour la période du Festival Western;

CONSIDÉRANT que la durée du bail est de trois (3)
ans et, que de ce fait, cette entente doit être préalablement autorisée par la commission
scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire
Grégoire Rompré PROPOSE que la commission scolaire autorise la conclusion d'une entente
entre l'école La Providence de Saint-Tite et le Festival Western de Saint-Tite, tel que décrite
au document 0600-04.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, monsieur le président Jean-Yves Laforest et le directeur
général monsieur Jean Lavoie font lecture d'un message conjoint concernant les conseils
d'établissements. Un dépôt de ce message est effectué.

Dépôt message
conjoint du prési-
dent et directeur
général concernant
les conseils
d'établissement

RÉSOLUTION 500 0600 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE
que soit déposé le document 0600-05 relatif au
message conjoint du président et du directeur général concernant les conseils
d'établissement.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Consécutivement, les commissaires procèdent à la reconnaissance de statut d'emploi à des administrateurs et des membres du personnel de direction d'école.

Statut d'emploi
régulier
administratrices et
d'administrateurs

RÉSOLUTION 501 0600 : CONSIDÉRANT que les administratrices et les administrateurs sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT en référence à cette période de probation que la direction générale a soumis un rapport d'évaluation favorable pour monsieur Pierre Larose et madame Monique Langlois;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier aux personnes suivantes :

Monsieur Pierre Larose Directeur des Services complémentaires.

Madame Monique Langlois Coordinatrice des Services complémentaires.

Adopté unanimement

Statut d'emploi
régulier pour des
membres du
personnel de
direction d'école

RÉSOLUTION 502 0600 : CONSIDÉRANT que les membres du personnel cadre des écoles sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT en référence à cette période de probation que la direction générale a soumis un rapport d'évaluation favorable pour les personnes ci-après énumérées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier aux personnes suivantes :

Monsieur Yves-Louis Bourassa Directeur d'école au secondaire.

Madame Julie Gagnon Directrice adjointe d'école au secondaire.

Monsieur Stéphane Lajoie Directeur d'école au primaire.

Adopté unanimement

A ce moment-ci, soit à 20 h 25, il est procédé à la tenue d'un huis clos de la séance.

Président

Secrétaire

Tenue d'un huis
clos

RÉSOLUTION 503 0600 :

conseil des commissaires.

Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que
soit décrétée la tenue d'un huis clos de la séance du

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent alors le dossier de probation d'une direction adjointe d'école
au primaire.

À 21 h 35, la séance est rouverte au public.

Réouverture de la
séance au public

RÉSOLUTION 504 0600 :

soit rouverte au public.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la séance du conseil des commissaires

Adopté unanimement

En référence au dossier discuté en huis clos, la proposition ci-après décrite est présentée.

Statut d'emploi
régulier de
madame Lucie
Beaudry, directrice
adjointe d'école au
primaire

RÉSOLUTION 505 0600 :

gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT que les membres du personnel cadre
des écoles sont soumis, en application de la politique de

probation que la direction générale a soumis un rapport d'évaluation favorable pour madame
Lucie Beaudry, directrice adjointe d'école au primaire;

CONSIDÉRANT en référence à cette période de

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean
Langlois PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier à madame Lucie Beaudry,
directrice adjointe d'école au primaire.

En référence à la proposition relative à la résolution 505 0600, madame la commissaire
Danielle Bolduc, s'opposant à celle-ci, demande à ce qu'il soit procédé au vote sur cette
dernière. Monsieur le président Jean-Yves Laforest procède alors au décompte des votes à
main levée. Monsieur le commissaire Réjean Gélinas s'abstient de voter quant à la
résolution 505 0600. Les commissaires ayant exprimé leur vote, la résolution 505 0600 est
adoptée à la majorité des voix.

Les commissaires conviennent de procéder à une pause-santé à ce moment-ci soit à 21 h 40.

Suspension de la
séance

RÉSOLUTION 506 0600 :

commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

À 22 h 00, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 507 0600 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la présente séance du conseil des
commissaires soit rouverte.

Adopté unanimement

À la réouverture de la séance, l'absence est constatée de mesdames Marie-Josée Bergeron
et Louise Piché ainsi que de monsieur Claude Béland.

Les commissaires adoptent une résolution portant sur le boni forfaitaire au directeur général
adjoint, et ce, par suite de la recommandation du directeur général.

Autorisation
versement boni
forfaitaire au
directeur général
adjoint

RÉSOLUTION 508 0600 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire peut
accorder un boni forfaitaire au hors cadre qui est en
fonction à titre de directeur général adjoint, et ce, en vertu du Règlement modifiant le
Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que le boni forfaitaire est accordé en
un seul versement et se situe entre 4% à 5% du traitement au 30 juin de l'année scolaire
précédente pour le hors cadre qui a dépassé de beaucoup les attentes;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à
l'évaluation du directeur général adjoint et recommande le versement d'un tel boni forfaitaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc
Dumont PROPOSE que soit autorisé le versement d'un montant forfaitaire de 5% du
traitement au directeur général adjoint, monsieur Jean-Pierre Hogue, pour l'année scolaire
1999-2000, et ce, en application du Règlement modifiant le Règlement sur les conditions
d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Consécutivement, des résolutions de félicitations sont adoptées.

Félicitations
Harmonie avancée
école Champagnat
La Tuque Inc.

RÉSOLUTION 509 0600 : CONSIDÉRANT que l'Harmonie avancée école
Champagnat La Tuque Inc. a participé récemment au
Festival des harmonies à Sherbrooke, événement provincial regroupant 188 harmonies et
10 000 participants dans diverses catégories;

Président

CONSIDÉRANT les performances de l'Harmonie à cet événement à savoir :

- | | |
|---|-----|
| 1. Harmonie débutante (2 ^e secondaire) – Note d'or | 85% |
| 2. Harmonie intermédiaire (3 ^e secondaire) – Note d'argent | 80% |
| 3. Harmonie avancée (4 ^e et 5 ^e secondaire) | |
| – Note d'or compétition régulière | 85% |
| – Note d'argent – lecture à vue | 84% |

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que des félicitations soient adressées aux élèves de l'Harmonie avancée école Champagnat La Tuque Inc. ainsi qu'au personnel impliqué.

Adopté unanimement

Félicitations
trophée Roi de la
route 1999 –
Transport scolaire

RÉSOLUTION 510 0600 :

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie a reçu le prix provincial « Roi de la route 1999 » pour la catégorie « Transport de personnes » dans le cadre de la 69^e journée de reconnaissance de la Ligue de sécurité du Québec;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a reçu cet honneur en raison d'un dossier comportant une fréquence de 0,09 accident évitable, lequel dossier reflète l'excellence pour des transporteurs scolaires;

CONSIDÉRANT que ce trophée témoigne bien du souci des intervenants du transport scolaire à la conduite sécuritaire sur la route;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que des félicitations soient adressées aux transporteurs scolaires de la commission scolaire et à tous les intervenants des services du transport.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux commissaires, une présentation est faite d'un rapport du comité consultatif du transport. Au terme de cette présentation, il est procédé au dépôt de ce rapport.

Dépôt rapport du
comité consultatif
de transport

RÉSOLUTION 511 0600 :

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé le rapport du comité consultatif de transport du 31 mai 2000 décrit sur le document 0600-06.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Sur un autre sujet, les membres du conseil des commissaires adoptent une résolution relative au versement d'un boni forfaitaire au directeur général.

Autorisation
versement boni
forfaitaire au
directeur général

RÉSOLUTION 512 0600 : CONSIDÉRANT que la commission scolaire peut accorder un boni forfaitaire au hors cadre qui est en fonction à titre de directeur général, et ce, en vertu du Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que le boni forfaitaire est accordé en un seul versement et se situe entre 4% à 6% du traitement au 30 juin de l'année scolaire précédente pour le hors cadre qui a dépassé de beaucoup les attentes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont procédé à l'évaluation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit autorisé le versement d'un montant forfaitaire de 6% du traitement au directeur général, monsieur Jean Lavoie, pour l'année scolaire 1999-2000, et ce, en application du Règlement modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Le commissaire représentant du comité de parents, monsieur Réal Julien, s'enquiert après cela du suivi apporté au plan d'action pour les conseils d'établissement notamment pour les cas lourds identifiés. Le directeur général mentionne que des rencontres sont prévues cette semaine avec les personnes concernées.

Par ailleurs, et en référence aux rencontres bisannuelles avec les présidents des conseils d'établissement, monsieur Julien demande des précisions quant à l'imputation des dépenses afférentes à ces rencontres. Sur ce, monsieur le président Jean-Yves Laforest indique que cette question sera considérée lors de l'étude de ce sujet au mois d'août prochain.

Les commissaires considèrent ensuite les sujets relatifs aux Services complémentaires. Monsieur Pierre Larose soumet alors une recommandation pour l'adoption d'une politique sur les services de garde en milieu scolaire.

Adoption politique
sur les services de
garde en milieu
scolaire

RÉSOLUTION 513 0600 : Madame la commissaire Johanne H.-Brousseau PROPOSE que soit adoptée la politique sur les services de garde en milieu scolaire décrite au document 0600-07.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les sujets relatifs aux Services des ressources humaines sont considérés. Des résolutions sont successivement adoptées en tenant compte des recommandations de monsieur Denis Émond.

Président

Congé sans
traitement Luc
Carbonneau,
orthopédagogue

RÉSOLUTION 514 0600 : Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE d'accorder à monsieur Luc Carbonneau, orthopédagogue, un congé sans traitement du 1^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 conformément à la convention collective le concernant.

Adopté unanimement

Congés
sabbatiques à
traitement différé

RÉSOLUTION 515 0600 : Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE d'accorder aux personnes suivantes un congé sabbatique à traitement différé :

Monsieur Stéphane Robitaille, enseignant

**l'année scolaire 2002-2003
du 24 août 2000 au 30 juin 2005.**

Madame Louise Ruest, enseignante

**les 100 derniers jours de l'année
scolaire 2004 – 2005
du 24 août 2000 au 30 juin 2005.**

Madame Marie-Josée Richard, enseignante

**les 100 derniers jours de l'année
scolaire 2001 – 2002
du 24 août 2000 au 30 juin 2003.**

Madame Stéphanie Lavallée, enseignante

**les 100 derniers jours de l'année
scolaire 2000 – 2001
du 24 août 2000 au 30 juin 2003.**

Madame Julie Lafrance, enseignante

**les 100 derniers jours de l'année
scolaire 2001 – 2002
du 24 août 2000 au 30 juin 2003.**

Madame Caroline Demers, enseignante

**les 100 derniers jours de l'année
scolaire 2002 – 2003
du 24 août 2000 au 30 juin 2004.**

Monsieur Denis Bourassa, enseignant

**les 100 derniers jours de l'année
scolaire 2001 – 2002
du 24 août 2000 au 30 juin 2003.**

Madame Nathalie Brousseau, enseignante

**les 100 derniers jours de l'année
scolaire 2001 – 2002
du 24 août 2000 au 30 juin 2002.**

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Démission	<u>RÉSOLUTION 516 0600</u> :	Monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE d'accepter la démission de la personne suivante :	
	Monsieur Henri Houle, concierge	4 août 2000	Adopté unanimement
Démission	<u>RESOLUTION 517 0600</u> :	Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE d'accepter la démission de la personne suivante :	
	Madame Claudette Chrétien, agente de bureau classe principale Services des ressources humaines	3 septembre 2000	Adopté unanimement
Démissions	<u>RÉSOLUTION 518 0600</u> :	Monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE d'accepter la démission des personnes suivantes :	
	Monsieur Yvan Lafrance, enseignant école secondaire Paul-Le Jeune	30 juin 2000	
	Madame Hélène Désaulniers, enseignante école Immaculée-Conception	30 juin 2000	
	Monsieur Réal Lacombe, enseignant Carrefour Formation Mauricie	30 juin 2000	
			Adopté unanimement
Démissions	<u>RÉSOLUTION 519 0600</u> :	Monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE d'accepter la démission des personnes suivantes :	
	Madame Micheline Gélinas, enseignante école Saint-Joseph (Saint-Gérard-des-Laurentides)	30 juin 2000	
	Madame France Filion, enseignante École Dominique-Savio	30 juin 2000	
	Madame Nicole Auger Laroche, enseignante école Dominique-Savio	30 juin 2000	
			Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Démissions

RÉSOLUTION 520 0600 :

Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE d'accepter la démission des personnes suivantes :

Madame Lise Villemure, enseignante
école Saint-Georges (Shawinigan-Sud) 30 juin 2000

Monsieur Gilles Damphousse, enseignant
école secondaire Paul-Le Jeune 30 juin 2000

Monsieur Michel Sokolyk, enseignant
Carrefour Formation Mauricie 30 juin 2000

Adopté unanimement

Démissions

RÉSOLUTION 521 0600 :

Madame la commissaire France Desaulniers PROPOSE d'accepter la démission des personnes suivantes :

Madame Cécile Lefebvre Boisvert, enseignante
école Immaculée-Conception 30 juin 2000

Madame Janine Gagnon, enseignante
école Masson 30 juin 2000

Adopté unanimement

Démission

RÉSOLUTION 522 0600 :

Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE d'accepter la démission de :

Monsieur René Lanneville,
Technicien en informatique 16 juin 2000

Adopté unanimement

Démission

RÉSOLUTION 523 0600 :

Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE d'accepter la démission de :

Madame Marie Fiset,
Conseillère pédagogique aux Services éducatifs 7 juillet 2000

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Démission

RÉSOLUTION 524 0600 :

Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE d'accepter la démission de :

Monsieur André Robichaud, enseignant
école Sainte-Marie (Grand-Mère)

30 juin 2000

Adopté unanimement

Nouvelle affectation

RÉSOLUTION 525 0600 :

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE d'affecter madame Sylvie Gauthier au poste de secrétaire à l'école secondaire du Rocher à compter du 5 juin 2000.

Adopté unanimement

Retraite progressive

RÉSOLUTION 526 0600 :

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Lamy, enseignant, demande à la commission de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à quarante (40%) pour cent de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

CONSIDÉRANT que la présente entente entrerait en vigueur le 1^{er} juillet 2000 et se terminerait le 30 juin 2001.

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE d'accepter la demande de participer au régime de mise à la retraite de façon progressive de monsieur Denis Lamy selon les modalités déterminées dans l'entente et d'autoriser le président et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Retraite progressive

RÉSOLUTION 527 0600 :

CONSIDÉRANT que madame Nicole Côté, enseignante, demande à la commission de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) année, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à quarante (40%) pour cent de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

Président

CONSIDÉRANT que la présente entente entrerait en vigueur le 25 août 2000 et se terminerait le 30 juin 2005.

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE d'accepter la demande de participer au régime de mise à la retraite de façon progressive de madame Nicole Côté selon les modalités déterminées dans l'entente et d'autoriser le président et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Retraite
progressive

RÉSOLUTION 528 0600 : CONSIDÉRANT que madame Louise Leclerc, enseignante, demande à la commission de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période de cinq (5) années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à quarante (40%) pour cent de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

CONSIDÉRANT que la présente entente entrerait en vigueur le 25 août 2000 et se terminerait le 30 juin 2005.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE d'accepter la demande de participer au régime de mise à la retraite de façon progressive de madame Louise Leclerc selon les modalités déterminées dans l'entente et d'autoriser le président et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Retraite
progressive

RÉSOLUTION 529 0600 : CONSIDÉRANT que madame Madeleine Leclerc Trudel, enseignante, demande à la commission de participer à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période de trois (3) années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à quarante (40%) pour cent de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

CONSIDÉRANT que la présente entente entrerait en vigueur le 1^{er} juillet 2000 et se terminerait le 30 juin 2003.

Président

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE d'accepter la demande de participer au régime de mise à la retraite de façon progressive de madame Madeleine Leclerc Trudel selon les modalités déterminées dans l'entente et d'autoriser le président et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Consécutivement, le directeur général adjoint monsieur Jean-Pierre Hogue porte à l'attention des commissaires une demande de programme d'études en formation professionnelle. Après avoir reçu les renseignements requis, la résolution ci-après décrite est adoptée.

Programme
d'études en
formation
professionnelle –
matériaux
composites

RÉSOLUTION 530 0600 : CONSIDÉRANT, en référence à l'analyse de besoin de main-d'oeuvre réalisée par Emploi Québec, ainsi qu'aux besoins exprimés par les entreprises lors d'une rencontre du CAMO (Comité d'adaptation de la main-d'oeuvre) sur le fibre de verre, que le milieu industriel a exprimé des besoins importants de main-d'oeuvre compétente en matériaux composites pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT, plus particulièrement, que les besoins identifiés se définissent en terme de compétences en matériaux composites requises pour occuper des emplois dans des entreprises de plus en plus diverses de la Mauricie telles la construction nautique mais aussi les balcons, les comptoirs de cuisine, les roues industrielles ou la sous-traitance en aéronotique;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de ces compétences exige la mise en oeuvre et l'accessibilité à un diplôme d'études professionnelles en matériaux composites;

EN CONSÉQUENCE monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit demandé au ministère de l'Éducation qu'il autorise la Commission scolaire de l'Énergie à dispenser le diplôme d'études professionnelles « *mise en oeuvre de matériaux composites* ».

Adopté unanimement

Poursuivant, les sujets relatifs aux Services des ressources matérielles sont considérés. Ayant reçu des informations de monsieur Jean-Guy Trépanier, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Renouvellement
contrats cafétérias
des Chutes, CFM,
du Rocher, Val-
Mauricie pour 3
ans

RÉSOLUTION 531 0600 : CONSIDÉRANT que les contrats des cafétérias aux écoles secondaires des Chutes et CFM, du Rocher et Val-Mauricie seront échus le 30 juin 2000 ;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur actuel « Aramark Québec Inc. » dans sa proposition de renouvellement offre à la commission scolaire de renouveler les contrats pour une période de trois (3) ans, avec une augmentation de 0,15 \$ du repas;

CONSIDÉRANT QUE les conseils d'établissement des écoles secondaires ont manifesté leur satisfaction quant aux services offerts par l'actuel entrepreneur et sont favorables au renouvellement de ces contrats;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que les contrats de cafétérias aux écoles secondaires des Chutes et CFM, du Rocher et Val-Mauricie soient renouvelés avec la firme « Aramark Québec Inc. », pour une période de trois (3) ans;

QUE le coût du repas complet est fixé à 2,30 \$ pour les trois prochaines années scolaires.

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean Lavoie, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, les contrats à intervenir entre les deux parties.

Adopté unanimement

Réfection des
toitures école
secondaire Val-
Mauricie

RÉSOLUTION 532 0600 : CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour le projet de réfection des toitures à l'école secondaire Val-Mauricie;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions tel que décrites au tableau comparatif identifié au document 0600-08;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et les recommandations faites par monsieur Rolland Gervais, architecte;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Langlois PROPOSE que soit retenue la soumission de l'entreprise « Covertite (1977) Ltée », au montant de 640 000 \$, taxes incluses, pour le projet de réfection des toitures à l'école secondaire Val-Mauricie.

Que messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean Lavoie, directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la commission scolaire, le contrat afférent.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 533 0600 : CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de l'Énergie a demandé des soumissions pour le projet de construction d'un gymnase et aménagement de locaux à l'école Sacré-Cœur à Saint-Alexis-des-Monts ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions décrites au tableau comparatif identifié au document 0600-09;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et les recommandations faites par monsieur Jean-Louis Déry, architecte;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit retenue la soumission de l'entreprise « Gilles Malo Inc. », au montant de 1 191 000 \$, taxes incluses, pour le projet de construction et aménagement de locaux à l'école Sacré-Cœur à Saint-Alexis-des-Monts, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation.

Que messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean Lavoie, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la commission scolaire, le contrat afférent.

Adopté unanimement

Les commissaires prennent à ce moment-ci connaissance de résumés de correspondance reçue en date des 15 et 20 juin 2000. En référence à ces résumés, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

RÉSOLUTION 534 0600 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 245 1299, que la commission scolaire a demandé au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, l'autorisation d'aliéner l'école Saint-Hyppolyte à Langelier pour un montant de 2 850,97 \$, somme équivalente à la seule soumission reçue;

CONSIDÉRANT que monsieur le Ministre a, par lettre datée du 9 juin 2000, refusé d'acquiescer à la demande de la commission scolaire compte tenu que l'offre d'achat est trop éloignée de la valeur marchande de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que l'immeuble ici visé n'a plus aucune utilité pour la commission scolaire et que la soumission reçue fut présentée dans le but d'un projet de mise sur pied d'une entreprise avec création d'emploi;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la commission scolaire fasse les démarches requises auprès de monsieur le député Jean-Pierre Jolivet pour porter à son attention le présent dossier et que demande soit faite à ce dernier pour qu'il intervienne auprès du ministre monsieur François Legault.

Adopté unanimement

CLSC/CHSLD
Vallée-de-la-
Batiscan -
participation de
madame Danielle
Bolduc

RÉSOLUTION 535 0600 :

Équipes écoles en santé;

CONSIDÉRANT que le CLSC/CHSLD Vallée-de-la-Batiscan, territoire de Mékinac a implanté la mesure

CONSIDÉRANT que dans cette mesure, il est prévu une représentation décisionnelle appelée « l'instance territoriale » à laquelle siègent plusieurs intervenants d'organismes;

CONSIDÉRANT que le CLSC/CHSLD a sollicité la participation de madame la commissaire Danielle Bolduc pour siéger au sein de l'instance des équipes écoles en santé du territoire Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que madame la commissaire Danielle Bolduc soit autorisée à représenter la Commission scolaire de l'Énergie au sein de l'instance territoriale des équipes écoles en santé du territoire Mékinac.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé
de correspondance
reçue

RÉSOLUTION 536 0600 :

en date des 15 et 20 juin 2000, décrit sur le document 0600-10.

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue

Adopté unanimement

Par la suite, une résolution est adoptée par le conseil des commissaires concernant une résolution d'emprunt.

Offre de services
Caisse populaire
Mauricienne

RÉSOLUTION 537 0600 :

une offre de financement de la **Caisse populaire Mauricienne** (l'«**Offre de services**»);

ATTENDU QUE la **Commission scolaire de l'Énergie** («**l'Institution**») a accepté le 30 juin 1998

ATTENDU QUE l'Institution désire se prévaloir, dans le cadre des autorisations d'emprunt du ministère de l'Éducation, des modalités de financement de la Caisse centrale Desjardins (la «**Caisse centrale**») mentionnées dans l'Offre de services;

Président

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que :

1. L'Institution soit et elle est, par les présentes, autorisée à emprunter de la Caisse centrale une somme n'excédant pas les limites établies par toute autorisation gouvernementale requise aux termes des lois régissant l'Institution, y compris les autorisations d'emprunt émises en sa faveur par le ministère de l'Éducation selon les dispositions de l'article 288 de la Loi sur l'instruction publique (Québec), ou toute législation modifiant ou remplaçant celle-ci sous forme d'Acceptations Desjardins émises dans le cadre du programme Acceptations Desjardins, le tout conformément aux termes et conditions d'une convention à intervenir entre l'Institution et la Caisse centrale (la « **Convention** »), dont un exemplaire a été soumis à la présente séance.
2. Le projet de convention soumis à la présente séance soit et il est, par les présentes, approuvé avec tels amendements, suppressions et ajouts qui, de l'avis des personnes qui signeront la Convention peuvent y être requis, l'approbation de ces personnes étant prouvée de façon concluante par la signature de la Convention de la manière prévue au paragraphe 10 des présentes.
3. Aux fins de constater chacun des tirages effectués auprès de la Caisse centrale, l'Institution soit et elle est, par les présentes, dûment autorisée à créer, émettre et vendre des lettres de dépôt régies par la *Loi sur les lettres et billets de dépôt* (Canada), acceptées sans condition par la Caisse centrale et admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitée, le tout suivant les termes et conditions prévus à la Convention.
4. La nomination de la Caisse centrale à titre d'agent émetteur des Acceptations Desjardins est par les présentes approuvée de même que la forme et teneur des Acceptations Desjardins telles que prévues à la Convention.
5. Le paiement par l'Institution des frais d'estampillage et de tout autre honoraire payable à la Caisse centrale pour chaque tirage d'Acceptations Desjardins est par les présentes approuvé.
6. La signature et la livraison, pour et au nom de l'Institution, des Acceptations Desjardins conformément aux dispositions énoncées à la Convention, sont par les présentes approuvées.
7. L'Institution mandate et autorise irrévocablement la Caisse centrale à poser tous les gestes nécessaires ou utiles afin que les Acceptations Desjardins émises conformément à la Convention soient admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitée, et à signer en son nom et pour son compte tout document nécessaire ou

Président

- utile afin de donner plein effet à cette négociation.
8. Le président et chef de la direction de la Caisse centrale et le premier vice-président, trésorerie et courtage de la Caisse centrale soient et ils sont, par les présentes, autorisés et requis, pour et au nom de l'Institution, de signer par fac-similé de signature chaque Acceptation Desjardins.
 9. La nomination de la Caisse centrale à titre d'agent payeur des Acceptations Desjardins suivant les dispositions prévues à la Convention est, par les présentes, approuvée.
 10. L'un des dirigeants suivant, soit le directeur général ou le directeur des services des ressources financières, est par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de l'Institution, la Convention de même que tout certificat, document et écrit qui peuvent être jugés nécessaires, utiles ou opportun aux fins des présentes, à fournir tous les renseignements nécessaires et à poser tout geste qu'il jugera nécessaire, utile ou opportun afin de donner effet à la présente résolution incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, à transmettre à la Caisse centrale, pour et au nom de l'Institution, les instructions requises aux fins de l'émission des Acceptations Desjardins.

Adopté unanimement

Consécutivement, le commissaire représentant le comité de parents monsieur Réal Julien soumet à l'attention des commissaires une résolution du comité de parents. Cette résolution est à l'effet notamment de demander à la commission scolaire de prendre les dispositions nécessaires, tôt en début d'année scolaire, afin de fournir les informations et la publicité requise concernant le comité consultatif EHDAA, la procédure pour les demandes de services et les programmes de services complémentaires. Il est aussi demandé à ce que les directions d'écoles et les membres des conseils d'établissement tiennent compte de la clientèle EHDAA dans l'élaboration de leur projet éducatif, leur politique d'encadrement, les règles de conduite et les mesures de sécurité adoptées par l'école.

À ce moment-ci, il est procédé à une modification de l'ordre du jour.

Modification à
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 538 0600 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE
que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié
en ajoutant l'article suivant :

11.3 Remerciements.

Adopté unanimement

Une résolution de remerciement est adoptée pour souligner un don fait par le Club Rotary à une école.

Remerciements au
Club Rotary pour
don à l'école
Saint-Jacques -
Shawinigan

RÉSOLUTION 539 0600 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE
que des remerciements soient adressés au Club Rotary
de Grand-Mère pour le don effectué à l'école Saint-Jacques de Shawinigan.

Président

Adopté unanimement

En étant à la seconde période de questions réservée à l'assistance, monsieur Christian Beaumier signale une situation vécue à l'école Notre-Dame-du-Mont-Carmel dans le cadre d'une fermeture en raison d'un manque d'eau. Monsieur Beaumier soulève les difficultés vécues pour le retour des élèves à la maison. Monsieur Beaumier exprime le souhait que le plan d'urgence soit ajusté notamment quant aux outils de communication mis à la disposition de l'école dans ces circonstances. Sur ce, monsieur le directeur général monsieur Jean Lavoie mentionne que le plan d'urgence de la commission scolaire sera déposé au mois d'août prochain et il est pris bonne note des observations présentées par monsieur Beaumier.

Madame Sylvie D.-Simard prend ensuite la parole pour préciser que le conseil d'établissement de l'école secondaire des Chutes a refusé le contrat de services alimentaires avec l'entreprise Aramark Québec Inc. tel que soumis en raison de la présence de la clause d'exclusivité pour les machines distributrices. S'ensuivent des discussions au cours desquelles il est notamment retenu de demander à la direction d'école un écrit quant à la position prise par le conseil d'établissement dans ce dossier.

Par la suite, madame Francine Ricard du conseil d'établissement de l'école Vallée-de-la-Mékinac demande des précisions quant au paiement pour les services de transport scolaire. Sur ce point, il est convenu que ce dossier sera référé au transport scolaire pour étude. Poursuivant, madame Ricard demande ensuite que les personnes surveillantes sur l'heure du midi reçoivent une formation de secouriste. Cette demande sera analysée par les Services des ressources humaines.

À 23 h 28 et en conformité avec l'ordre du jour, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Tenue d'un huis
clos

RÉSOLUTION 540 0600 : Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que soit décrété la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les commissaires procèdent à l'étude des dossiers suivants :

1. Modification à la structure administrative de la commission scolaire
2. Dossier d'une direction adjointe d'école.

À 00 h 15, il est procédé à la réouverture de la séance.

Président

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 541 0600 :

au public.

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la présente séance des commissaires soit rouverte

Adopté unanimement

En référence aux dossiers étudiés à huis clos, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Nomination de Claude Rousseau au poste de directeur général adjoint

RÉSOLUTION 542 0600 :

CONSIDÉRANT, par suite de la nomination de monsieur Jean-Pierre Hogue au poste de directeur général, que le poste de directeur général adjoint est actuellement vacant;

CONSIDÉRANT qu'une étude de la structure administrative de la commission scolaire a été réalisée;

EN CONSÉQUENCE, et sous réserve des dispositions pertinentes du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que monsieur Claude Rousseau soit nommé au poste de directeur général adjoint de la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE cette nomination soit pour une période déterminée, selon les modalités du contrat à intervenir entre la commission scolaire et monsieur Claude Rousseau;

QUE le président monsieur Jean-Yves Laforest soit autorisé à signer ce contrat pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Conclusion d'une entente avec l'ACSQ – Mauricie pour la nomination de Pierre F. Mélançon et Pierre Chenard

RÉSOLUTION 543 0600 :

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit conclue une entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, section Mauricie, relativement à la nomination de monsieur Pierre F. Mélançon au poste de directeur des Services de l'enseignement aux jeunes ainsi qu'à la nomination de monsieur Pierre Chenard au poste de directeur des Services de l'éducation des adultes.

Adopté unanimement

À 00 h 20 il est procédé à la clôture de la séance.

Président

Secrétaire

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 544 0600 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que soit déclarée close la présente séance
du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire